

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

<p>L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.</p> <p>Date affichage convocation : 24 juin 2022</p> <p><u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil : 27 En exercice : 27 Qui ont pris part à la délibération : 27</p>	<p><u>Présents :</u> Edwige ZANCHI Cyrille ROLLIN Raymonde THESSANDIER Jean Jacques VAISSIER Béatrice CARTAYRADE Olivier PRAT Maryse BONNET Elisabeth BALADUC Geneviève RONGERE Jacques SERRAT Gille FRUTIERE Sabine RIVET Bruno DUFAYET Guillaume POINAT Géraud MAZE Audrey LAFARGE Claudine HEBRARD Alain DELASSAT Andrée BROUSSE Mireille LEOTY Gérard VIOLLE Stéphanie SERIEIX</p>
--	--

Etaient représentés :

Georges ALBESSARD ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER  
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,  
Sylvie FENIES ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,

Etaient excusés :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2022-07-01 / 1

**Acquisition de deux parcelles sises rue du Docteur Emile Chavialle**

Madame le Maire expose l'opportunité d'acquérir deux parcelles desservant le groupe scolaire sises rue du Docteur Emile Chavialle et ayant comme intérêt de constituer une continuité directe entre la rue et les bâtiments de la maternelle.

Considérant l'accord amiable intervenu avec la SCI Les Sapins (boulevard Pasteur 15200 Mauriac) en vue de l'acquisition amiable des parcelles cadastrées section AK n° 490 (399 m<sup>2</sup>) et AK n°492 (262 m<sup>2</sup>) au prix de 20 000 €.

Le Conseil Municipal,  
Ayant Ouï le Maire en son exposé,  
Considérant que le prix d'acquisition est inférieur au seuil de saisine des services fiscaux,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

**APPROUVE** l'acquisition amiable des parcelles cadastrées section AK n° 490 (399 m<sup>2</sup>) et AK n°492 (262 m<sup>2</sup>), appartenant à la SCI Les Sapins, au prix de 20 000 euros.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes authentiques et tous les actes nécessaires pour concrétiser l'acquisition de ces parcelles.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**  
**Au registre sont les signatures**  
**A Mauriac, le 1<sup>er</sup> juillet 2022**



Maire,

Edwige ZANGHI

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 07/07/2022

ID : 015-211501200-20220701-DELB20220701\_1-DE

